



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Démocratisation de la pratique physique et sportive régulière en France

Question écrite n° 3369

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize alerte Mme la ministre des sports sur la nécessité de démocratiser la pratique physique et sportive régulière pour toutes et tous en France. Selon plusieurs études, moins d'un Français sur deux pratique une activité physique ou sportive régulière, alors même que la pratique physique et sportive est un enjeu majeur pour la cohésion de la société, la santé publique, le rayonnement du pays et de l'économie nationale. Il semble indispensable de faciliter l'accès aux pratiques physiques et sportives pour tous les Français, et notamment ceux qui en sont aujourd'hui les plus éloignés, notamment les demandeurs d'emploi, les retraités et les ouvriers. Le sport doit être un vecteur d'éducation civique, de prévention en matière de santé et d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, elle l'interroge sur les moyens qu'entend prendre le Gouvernement concernant la lutte contre la sédentarité et en faveur de la démocratisation de la pratique physique et sportive régulière.

Texte de la réponse

Le mode de vie actuel de la population française engendre une augmentation de l'inactivité physique. Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), chaque année, la sédentarité est à l'origine de 2 millions de décès dans le monde. L'inactivité physique est considérée comme la première cause de mortalité évitable, responsable de plus de décès que le tabagisme. Il a été démontré que l'activité physique peut diminuer significativement la mortalité précoce. Une expertise collective de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), menée en 2007, a permis de confirmer que la pratique d'une activité physique et régulière est bénéfique pour la santé et qu'elle permet de prévenir ou de contribuer à traiter certaines pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, certaines maladies dans lesquelles le système immunitaire est impliqué, cancers...) et intervient de manière positive sur la santé des personnes âgées. Ainsi, la modification des comportements de la population pour que la pratique régulière d'une activité physique et sportive soit intégrée au mode de vie de tous constitue un enjeu majeur. C'est pourquoi la politique publique définie par la ministre des sports vise précisément la promotion et le développement de l'activité physique pour le plus grand nombre tout au long de la vie. Le rôle de l'Etat, d'une manière générale et du ministère des sports en particulier est fondamental. Tout d'abord en raison de sa mission de promotion de la santé par la pratique des activités physiques ou sportives (APS), conformément aux articles L.100-1 et L.100-2 du code du sport. La stratégie nationale de santé en cours de définition par le Gouvernement a fixé comme axe majeur la mise en place d'une politique globale de prévention et de promotion de la santé, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Cette politique globale, dans laquelle la lutte contre la sédentarité constitue une priorité, fait l'objet d'une articulation avec d'autres initiatives au niveau interministériel. Dans ce cadre, le ministère des sports coordonne plusieurs projets d'actions en vue du développement de l'activité physique et sportive : - l'impulsion de lieux de rencontre et de partage autour du sport pour se réapproprier son corps et retisser du lien social ; - la mise en place, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, d'un label « Génération 2024 » pour les écoles et les établissements scolaires, qui vise à créer les conditions d'une pratique régulière de l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge en facilitant les passerelles entre le milieu scolaire et le mouvement sportif ; une attention spécifique sera portée sur l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans ce projet ; - le soutien des projets

des fédérations sportives visant le développement d'une pratique sportive régulière via les conventions pluriannuelles d'objectifs (2018-2020) ; - la mise en œuvre d'un programme d'action « 100 % sport » orienté pour les quartiers prioritaires de la ville les plus carencés en offre sportive et où les moins de 25 ans représentent un quart des résidents. En tout état de cause, les enjeux de santé publique décrits précédemment nous concernent toutes et tous. La ministre des sports en a fait l'une des priorités de sa feuille de route avec l'ambition de maximiser les bienfaits de l'activité physique et sportive sur le bien-être et la santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3369

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5846

Réponse publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2625